

Bailleurs sociaux / Syndicats de copropriété :

L'écran noir menace 2 millions de foyers

Les « services antennes » gratuits de distribution de la télévision par câble, prennent progressivement fin. Anticipez le changement pour assurer la continuité de ce service essentiel pour vos résidents.



2 MILLIONS
de logements concernés

RISQUE IMMINENT DÈS 2026 !

L'annonce par SFR de l'arrêt d'exploitation de son réseau câblé, ainsi que la mise en vente de l'opérateur, pourraient précipiter la fin du service pour de nombreux immeubles.

N'attendez pas la date de fin de votre contrat pour agir.



Quels Impacts pour vos Immeubles et vos Résidents ?



Coupure de service

Les habitants risquent de perdre l'accès gratuit à la télévision du jour au lendemain, générant un mécontentement majeur.



Offres payantes imposées

Sans alternative, les résidents seront orientés vers des offres IPTV individuelles et payantes, une charge financière supplémentaire pour eux.

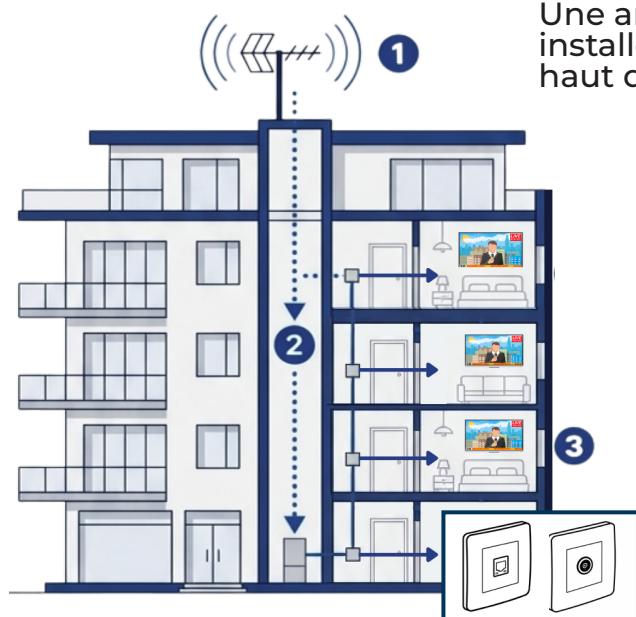


Non-respect de vos obligations

En tant que bailleur ou syndicat, vous êtes tenu de fournir des équipements en état de marche. Un résident peut exiger que la prise TV de son logement fonctionne (Loi n° 66-457 du 2 juillet 1966).

La Solution : Moderniser votre installation existante pour garantir l'avenir

La fin du service TV par câble n'est pas une fatalité. Une solution pérenne, économique et simple à mettre en oeuvre existe : **la modernisation de la réception collective de votre immeuble via une antenne.**



1. Installation d'une antenne

Une antenne TNT UHF ou satellite est installée (ou mise à niveau) sur le toit/point haut de l'immeuble.

2. Réutilisation de l'existant

Le signal est injecté dans le réseau de câbles coaxiaux déjà présent dans l'immeuble, depuis les gaines techniques jusqu'aux prises TV existantes.

3. Raccordement du logement

Le signal est injecté dans le logement sur le réseau coaxial ou numérique jusqu'aux prises TV (Coax / RJ45)

Résultat

Chaque logement continue de recevoir la télévision gratuitement sur toutes ses prises, sans recâblage coûteux.

Les 5 avantages Clés de l'Antenne Collective



Conformité légale :
Vous respectez le «droit à l'antenne» (Loi n° 66-457) et vos obligations de bailleurs.



Gratuité Totale :
Pas d'abonnement mensuel pour les résidents, et un service disponible sur plusieurs postes TV sans surcoût.



Sobriété environnementale :
La solution de diffusion TV la plus sobre en énergie (9 à 14 fois moins énergivore que l'IPTV).



Fiabilité et Redondance :
Assure la réception TV même en cas de panne de la connexion Internet du foyer.



Flexibilité :
Permet de capter à la fois les chaînes nationales et étrangères, aux frontières notamment.

N'attendez pas : Agissez dès aujourd'hui



Faites réaliser une analyse de l'existant par un antenniste professionnel. Il évaluera votre installation actuelle et chiffrera la mise à niveau.



Lancez les travaux nécessaires suffisamment en amont de l'échéance de votre contrat pour garantir une transition sans aucune coupure de service pour vos résidents.